



Photo Nations Unies ©



Le Nigéria, premier pays d'Afrique à ratifier le Traité sur le commerce des armes

# VERS L'UNIVERSALISATION DU TCA EN AFRIQUE

## INTRODUCTION

Les pays d'Afrique ont compté parmi les plus ardents défenseurs du Traité sur le commerce des armes (TCA), qu'ils ont voulu robuste et percutant. D'ailleurs, presque tous ont voté en faveur de son adoption le 2 avril 2013,<sup>i</sup> et ils étaient dix à figurer parmi les premiers signataires, dès l'ouverture.<sup>ii</sup> Cet engagement politique intense dans les négociations du TCA reflète une réalité : depuis très longtemps, l'Afrique est touchée de façon disproportionnée par la réglementation déficiente du commerce des armes.

Pourtant, deux ans après l'ouverture du Traité à la signature, le nombre d'États africains parties reste limité. Nous examinerons ici les raisons qui font qu'un certain nombre de pays ne sont pas encore membres du TCA. Nous commencerons par livrer un aperçu de l'état d'avancement du Traité à l'échelle du continent africain, puis nous nous pencherons sur six études de cas axées sur les obstacles spécifiques, réels ou présumés, qui freinent sa progression. Les thèmes abordés sont représentatifs des difficultés auxquelles sont généralement confrontés les pays, en Afrique et ailleurs.

Pour établir ce document, nous avons procédé à une série d'entretiens avec des représentants du gouvernement et de la société civile dans les pays concernés. Cette recherche de base s'est complétée des conclusions tirées d'initiatives bilatérales, ainsi que des déclarations des représentants nationaux aux réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement et de la première Conférence des États Parties au TCA et du dialogue permanent de Contrôle des armes avec ses partenaires et gouvernements africains.

### L'avancement du TCA en Afrique

Au 22 août 2016, on compte 19 États Parties au TCA en Afrique, dont deux adhésions.<sup>iii</sup> À ceux-ci, il faut ajouter 20 États signataires. Au total, sur les 54 pays de la région, ils sont donc 35 pour cent à être partie au Traité, et 72 pour cent à bénéficier de son régime.

Les États Parties africains ont formé la majorité des nouveaux membres au cours de l'année écoulée (9 des 16 nouveaux États Parties en 2015). Cependant, si le Traité est nettement plus avancé en



*Le Lesotho ratifie le Traité sur le commerce des armes, janvier 2016*

Afrique que, par exemple, en Asie-Pacifique (où seuls 3 pays sur 54 ont le statut d'État Partie), le taux d'adhésion y reste bien inférieur à d'autres groupements régionaux de l'ONU (voir la *figure 1*).<sup>iv</sup>

**Figure 1 : État d'avancement du TCA dans les divers groupements régionaux de l'ONU<sup>v</sup>**

<b>Groupe ment régional</b>	<b>Nombre d'États membres de l'ONU</b>	<b>États Parties au TCA (au 22 août 2016)</b>	<b>Pourcentage des pays qui sont États Parties</b>	<b>Pourcentage des pays qui sont États Parties ou signataires</b>
<b>Afrique</b>	54	19	35 %	72 %
<b>Asie-Pacifique</b>	54	3	6 %	33 %
<b>Europe orientale :</b>	23	18	78 %	87 %
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	33	21	64 %	85 %
<b>Europe occidentale et autres États</b>	30	24	80 %	97 %

L'engagement envers le TCA en Afrique suit d'importantes différences sous-régionales (voir la *figure 2*). L'adhésion est la plus forte en Afrique occidentale, puisque 11 des 15 pays de la sous-région comptent parmi les États Parties au TCA, tandis que les 4 autres sont des États signataires. Dans cette sous-région, seule la Gambie se tenait encore en dehors du régime du Traité au 31 juillet 2016. Rassemblés sous la bannière de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ces pays mènent depuis longtemps une action collective contre la prolifération et l'utilisation abusive des armes, particulièrement celles de petit calibre. Ainsi, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, adoptée en 2006, a eu pour effet d'accélérer le rythme de ratification du TCA dans la région.<sup>vi</sup>

Dans d'autres sous-régions, les efforts d'universalisation ont été plus lents et plus inégaux. En Afrique du Nord, la Mauritanie est le seul État Partie, et la Libye le seul État signataire. Sur les 14 pays d'Afrique orientale, les Seychelles sont le seul État Partie. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, les efforts de contrôle des armes en Afrique orientale sont dirigés par une organisation spécifique plutôt que par une organisation régionale d'intégration économique comme la CEDEAO, et

il est probable que les pays de la région nécessitent un travail de coopération et d'assistance soutenu pour assurer l'efficacité des initiatives dans ce sens.<sup>vii</sup> L'adhésion au Traité est plus élevée en Afrique centrale et en Afrique australe, mais de nombreux pays n'ont pas encore signé le TCA, ou ne sont pas encore devenus États Parties.<sup>viii</sup>

*Figure 2 : État d'avancement au niveau sous-régional en Afrique<sup>ix</sup>*

<b>Sous-région</b>	<b>Pays</b>	<b>États Parties</b>	<b>États signataires</b>	<b>Pourcentage des pays qui sont États Parties</b>
<b>Afrique centrale</b>	7	2	4	29 %
<b>Afrique orientale</b>	14	1	6	7 %
<b>Afrique du Nord</b>	7	1	1	14 %
<b>Afrique australe</b>	11	4	6	36 %
<b>Afrique occidentale</b>	15	11	4	73 %

Quels sont les facteurs qui empêchent les États d'Afrique d'adhérer au TCA ou de pleinement le mettre en œuvre ? Chaque pays est confronté à un lot de difficultés qui lui sont propres, et dont la spécificité correspond à des enjeux uniques aux plans de la politique, de la culture, de la sécurité et de l'économie nationales. On distingue néanmoins des thèmes communs.

- 1. Autres priorités pour raisons politiques :** Bien que le TCA rencontre un soutien non négligeable, y adhérer n'est pas toujours une priorité. D'autres thématiques, comme des élections récentes ou à venir, peuvent prendre le pas.
- 2. Autres priorités pour raisons de crise :** Des épisodes de violence, d'instabilité ou de crise peuvent ralentir ou interrompre les efforts de ratification du TCA.
- 3. Préoccupations d'ordre technique :** L'aptitude à mettre en œuvre correctement le TCA peut donner lieu à certaines préoccupations.
- 4. Manque d'information :** Il arrive que les décideurs connaissent mal le TCA ; ces lacunes donnent lieu à des perceptions erronées sur ses objectifs et les avantages qu'on peut en attendre.

5. **Problèmes de procédure :** L'adhésion au TCA est parfois ralentie par les procédures politiques, par exemple, la nécessité de respecter un processus donné, ou de coordonner l'action des parties prenantes.
6. **Réticence :** Le TCA fait face à une certaine réticence, voire un climat d'hostilité et de scepticisme.

Ce rapport se penche sur six pays africains qui ne sont pas encore États Parties (le Botswana, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Kenya et l'Ouganda) afin d'analyser plus en détail les différents types d'obstacles. Il va sans dire qu'un même pays peut être confronté simultanément à plusieurs types de difficultés. Ils sont présentés ici en fonction de la thématique qui semble être la cause principale de la non-ratification.

### 1. Autres priorités pour raisons politiques : Le Botswana

Pour les pays qui n'ont pas encore rejoint le TCA, il arrive que le problème soit une simple question de priorité. Au Botswana, par exemple, la situation procède d'une élection suivie d'un changement de personnel et d'objectifs politiques. Ailleurs, la ratification du TCA n'est tout simplement pas considérée comme une urgence.

Pays d'Afrique apparemment concernés :

- Angola
- Botswana
- Cap-Vert
- Guinée équatoriale
- Gambie
- Mozambique
- Swaziland
- Zimbabwe

Le **BOTSWANA** n'est pas signataire du TCA, bien qu'il ait fortement appuyé le Traité et qu'il ait compté parmi les gouvernements qui ont voté pour son adoption en 2013.<sup>x</sup> Par la suite, des déclarations favorables ont accueilli son entrée en vigueur, marquant l'intention d'y adhérer.<sup>xi</sup> Un rapport du Botswana au Programme d'action des Nations Unies (PdA) en 2016 montre que le gouvernement a mis en place des politiques et des pratiques visant à endiguer le transfert illicite d'armes. On sait en outre que la législation nationale sur le contrôle des armes à feu compte parmi les plus strictes du continent.<sup>xii</sup> Les déclarations des pouvoirs publics expriment régulièrement une forte inquiétude quant à la prolifération des ALPC en Afrique.

À la suite de conversations informelles, il semble qu'une des principales raisons pour lesquelles le pays n'ait pas adhéré à ce jour est une question de priorité. En effet, des élections ont eu lieu en octobre 2014. Bien que le même parti soit revenu au pouvoir, l'opposition a formé une nouvelle coalition et les personnes qui supervisaient l'adhésion au Traité ont été mutées à de nouveaux postes. En

conséquence, divers accords internationaux à l'étude subissent un nouvel examen.<sup>xiii</sup> Le TCA est bien connu des responsables et il existe une base solide pour sa mise en œuvre, résultant du travail accompli précédemment dans le cadre du PdA de l'ONU et du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes.<sup>xiv</sup> Si on ne sait pas exactement quand l'adhésion est susceptible d'avoir lieu, il ne semble pas y avoir d'obstacles importants. Les perspectives sont donc très positives.

### Résoudre les questions de priorité d'ordre politique :

En général, lorsque l'obstacle à l'adhésion d'un État au TCA est un problème de priorité, le blocage est de courte durée. La plupart du temps, ces obstacles sont surmontés par les encouragements et le soutien coordonné des États Parties et de la société civile, qui peuvent communiquer les avantages liés à la ratification du Traité, et la nécessité de procéder rapidement.

Recommandations :

- La société civile a un rôle important à jouer, consistant notamment à insister sur la nécessité d'accorder au TCA une place prioritaire dans le contexte national, d'aider à combler les lacunes d'information et de souligner la pertinence et les avantages de l'adhésion. Pour ce faire, elle pourra procéder à des activités de recherche et d'action coordonnée auprès des médias, ainsi qu'à la tenue de séances d'information et de réunions.

## 2. Autres priorités pour raisons de crise : Le Burundi

Les problèmes de priorité résultent aussi parfois de situations de crise émergentes, internes ou externes. Lorsqu'un gouvernement est menacé de déstabilisation, par exemple lorsqu'éclate un conflit armé, tous les efforts politiques sont canalisés vers la résolution de cette situation. Ironiquement, le TCA pourrait jouer un rôle essentiel dans la prévention du type même de crise qui empêche actuellement certains pays d'Afrique d'adhérer au Traité.

Pays qui se trouvent dans cette situation :

- Burundi
- Libye
- Somalie
- Soudan du Sud

Le **BURUNDI** est devenu État signataire du TCA à la toute première occasion, le 3 juillet 2013.<sup>xv</sup> Le pays avait été un ardent promoteur des buts et objectifs du Traité, surtout concernant le problème du trafic d'armes transfrontalier. Il avait aussi évoqué les divers autres avantages du Traité, qui aurait pour effet de réduire les conflits armés, les déplacements de population, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, et de renforcer la paix et le développement durable.<sup>xvi</sup> Dans une déclaration émise lors de la signature en juin 2013, le Burundi avait

exprimé son intention de procéder rapidement à la ratification, puis avait commencé à prendre les mesures nécessaires.<sup>xvii</sup>

Malheureusement, la situation politique a considérablement changé depuis. En avril 2015, le président sortant Pierre Nkurunziza a annoncé sa décision de briguer un troisième mandat. Cette démarche a suscité un mouvement d'opposition et des protestations qui ont dégénéré en troubles civils. Son élection en juillet 2015 a résulté en une continuation des manifestations. Plus de 400 personnes ont été



tuées et 200 000 ont fui

leur domicile.<sup>xviii</sup> En outre, des actes de violences sexistes et sexuelles qui auraient une composante ethnique indiquent une situation aggravée.<sup>xix</sup> Les groupes de défense des droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies ont manifesté leur inquiétude devant la réaction du gouvernement à l'égard des manifestants, notamment en ce qui concerne la torture. Il est possible qu'à la suite de ces interventions, les autorités considèrent d'un moins bon œil les institutions internationales et les accords entre pays.<sup>xx</sup> Cette déstabilisation du climat national a en outre évincé d'autres priorités politiques au Burundi, et la ratification du TCA n'en fait pour l'instant plus partie.

On peut se réjouir des nombreux efforts visant à garder cette question à l'ordre du jour et à s'assurer que les décideurs ont une bonne connaissance du TCA. Le Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants, Action on Armed Violence et le Comité international de la Croix-Rouge comptent parmi les organismes de la société civile les plus actifs dans leur action en faveur de l'élargissement du TCA. Par exemple, un séminaire de trois jours sur le TCA proposé en juin 2014 a réuni des représentants du gouvernement, du parlement et de la société civile du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo.<sup>xxi</sup> Les actions de sensibilisation et de défense se poursuivent depuis, en dépit des graves problèmes de sécurité. Le Point Focal National burundais sur les armes légères et de petit calibre et le conseiller juridique militaire participent à l'Académie du TCA, un programme de formation sur six mois organisé par Contrôlez les armes et Pace University. Malgré le retard pris, on espère que le Burundi achèvera sa ratification au cours des prochains mois.<sup>xxii</sup>

### Résoudre les questions de priorité :

En cas de crise ou de conflit, il peut s'avérer très difficile de faire progresser le processus d'adhésion ou de ratification du TCA. La capacité d'un gouvernement à fonctionner et à prendre des décisions est réduite par la situation ; d'autres décisions peuvent devenir plus urgentes.

Recommandations :

- Identifier les liens existant entre le TCA et la crise, que la disponibilité d'armes ne peut qu'aggraver. Cette démarche devrait permettre de démontrer l'utilité du TCA pour le pays ou la sous-région.
- S'assurer que les acteurs clés connaissent bien le Traité. Ceci peut s'avérer utile à long terme puisqu'une fois la crise terminée, quelques personnes bien placées pourront faire avancer le processus d'adhésion ou de ratification.

### 3. Préoccupations d'ordre technique : La République démocratique du Congo

La **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)** est un exemple de pays confronté à une barrière technique dans son adhésion au TCA. En effet, on y trouve des préoccupations spécifiques portant sur l'une des conditions d'adhésion au TCA et sur la capacité du pays à se conformer aux normes du Traité.

Pays confrontés à des préoccupations d'ordre technique :

- Bénin
- RDC
- Namibie

La RDC a voté en faveur du TCA et participé au processus de négociation, mais n'a pas encore signé le Traité.<sup>xxiii</sup>

En effet, la RDC fait actuellement l'objet d'un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies en réponse au climat de violence armée sur son territoire.<sup>xxiv</sup> Les violations des droits de l'homme et du droit international par des groupes armés et des milices y sont très répandues. D'après les rapports du Conseil de sécurité, ces groupes se sont livrés à des attaques délibérées sur les populations civiles et des déplacements forcés et au recrutement d'enfants-soldats, ainsi qu'à des actes de violence sexuelle et sexiste, des exécutions extrajudiciaires et des arrestations arbitraires.<sup>xxv</sup> Le risque de détournement d'armes vers ces groupes est extrêmement élevé, tout comme le risque que ces armes soient utilisées pour commettre des violations graves des droits de l'homme ou des crimes de guerre en RDC.<sup>xxvi</sup>



Être sous le coup d'un embargo sur les armes compte parmi les interdictions absolues figurant à l'article 6 du TCA, qui stipule que pour les pays dans cette situation, aucun transfert n'est autorisé.<sup>xxvii</sup> Comme l'explique un haut responsable militaire de la RDC, l'embargo donne lieu à un examen poussé de la part du Conseil de sécurité. Sachant cela, la RDC n'éprouve guère d'empressement à poursuivre dans la voie du Traité, craignant que son adhésion ne suffise de toute façon pas à changer l'attitude de la communauté internationale à son égard.<sup>xxviii</sup> Les embargos, quoiqu'ils soient problématiques et que leur effet soit limité, jouent parfois un rôle positif en forçant les États concernés et leurs voisins à restructurer leurs systèmes de contrôle.<sup>xxix</sup>

Pour réduire le risque de détournement et améliorer la responsabilisation et le contrôle de l'arsenal national, le gouvernement a mis en place un vaste programme de marquage et de traçage des armes. Les fonctionnaires de la RDC entament tout juste la réalisation de ce plan sur cinq ans. Le marquage et le traçage des armes permettent d'identifier une arme, de connaître son origine et de retracer les transferts dont elle a fait l'objet. On peut donc déterminer si elle a été fabriquée illégalement ou retrouver les individus qui ont permis qu'elle soit expédiée ou trafiquée. Selon un haut responsable militaire interrogé, ces améliorations sont indispensables à la levée des sanctions et des embargos, et il est important de les mettre en place avant de tenter d'adhérer au TCA de façon à être en mesure d'honorer les engagements pris.<sup>xxx</sup>

### Résoudre les préoccupations d'ordre technique

Toute une série d'actions de coopération et d'assistance susceptibles d'aider les États à surmonter les obstacles à la mise en œuvre du TCA ont déjà été mises en place en Afrique subsaharienne.<sup>xxxi</sup> Les différentes communautés économiques régionales apportent une aide précieuse, principalement axée sur le contrôle des ALPC. Le projet de sensibilisation au TCA de l'Union Européenne et le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR) fournissent également un soutien non négligeable dans les aspects techniques de la mise en œuvre du Traité. La société civile peut également jouer un rôle important en fournissant l'assistance d'experts aux États qui travaillent à surmonter les obstacles techniques.

Recommandations :

- Analyser les expériences d'autres pays, notamment les pays limitrophes mais aussi ceux plus lointains, pour recueillir des informations et des exemples précieux pour résoudre les préoccupations d'ordre technique et les retards qu'elles engendrent.
- Inviter les États Parties au TCA qui disposent d'une expertise technique pertinente et de ressources utiles pour surmonter les obstacles à l'universalisation du Traité à apporter un soutien proactif et à partager leur savoir.

#### 4. Manque d'information : La République démocratique du Congo

La RDC est aussi représentative d'un autre type d'obstacle important : la faible connaissance et les lacunes d'information sur le TCA au sein du gouvernement et du parlement.

Pays confrontés à ce type d'obstacle en Afrique :

- Algérie
- Cap-Vert
- RDC
- Djibouti
- Gabon
- Sao Tomé et Príncipe

En **RDC**, certains dirigeants politiques appréhendent mal les bénéfices potentiels du TCA, notamment le fait que celui-ci aiderait à maîtriser la prolifération des armes et réduirait la souffrance humaine qu'on y observe. Il faudrait donc pouvoir fournir avec régularité une information juste et crédible pour mieux renseigner les décideurs sur le TCA, l'aide qu'il pourrait apporter à la RDC et les conditions d'une mise en œuvre efficace.



*Participants au séminaire de l'Académie du TCA qui a eu lieu au Parc national du Lac Nakuru à Nakuru (Kenya) du 20 au 23 juin 2016.*

Cette action est en cours dans une certaine mesure grâce à des activités organisées par la société civile et grâce à une sensibilisation bilatérale de la part de membres mieux informés du gouvernement et de l'armée. Dans la première moitié de 2016, une coalition d'organisations composée de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Vision GRAM et Femmes des médias pour la justice au Congo a entrepris un

projet multiforme en faveur de l'adhésion au TCA. Elles ont réussi à faire placer le TCA à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale lors de sa séance de mars à mai.<sup>xxxii</sup> Si c'est là un résultat positif, les opérations de sensibilisation et d'engagement doivent se poursuivre en parallèle avec des mesures pratiques comme les programmes de marquage et de traçage pour assurer non seulement l'adhésion au Traité, mais aussi sa mise en œuvre effective.

### Résoudre les problèmes liés au manque d'information

Le cas de la RDC démontre la nécessité de développer une réponse proactive et pragmatique pour surmonter ce type d'obstacle à l'adhésion. Le manque d'information est un problème fréquent dans de nombreuses régions du monde, lorsqu'un pays dispose de ressources diplomatiques limitées ou que son personnel a subi un remaniement radical. Dans des pays comme l'Algérie, le Cap-Vert, Djibouti et Sao Tomé-et-Principe, il peut y avoir un décalage important entre les réunions sur le TCA et les représentants politiques de la capitale. Des discussions informelles avec des gabonais suggèrent que certains problèmes de manque d'information proviennent du fait que tous les documents relatifs au TCA, tant parmi les documents officiels que ceux produits par la société civile, ne sont pas traduits en français.

Recommandations :

- Encourager les États à manifester leur intention d'adhérer et d'honorer le TCA. Cette démarche peut leur permettre de bénéficier du soutien du Fonds d'affectation spéciale volontaire.
- Assurer la collaboration du Secrétariat du TCA avec les États Parties et la société civile pour fournir en temps opportun des informations précises sur les bénéfices résultant de la ratification du TCA. Veiller à ce que tous les documents pertinents, y compris les rapports de réunions et les documents finaux, soient traduits dans les langues utiles.

### 5. Problèmes de procédure : Le Cameroun

Les problèmes de procédure hantent essentiellement les États signataires. Ceux-ci ont déjà exprimé un soutien enthousiaste pour le TCA, mais la ratification est retardée parce qu'ils s'efforcent de réunir les différents acteurs, ou de compléter et d'harmoniser d'autres processus connexes.

Pays qui semblent confrontés à des problèmes de procédure :

- Cameroun
- Rwanda
- Tanzanie

Le **CAMEROUN** est un État signataire du TCA, qu'il a signé le 3 décembre 2014, juste avant son entrée en vigueur.<sup>xxxiii</sup>

Selon les représentants de la société civile au Cameroun, les décideurs du pays n'ont pas d'objections de fond au TCA.<sup>xxxiv</sup> Au contraire, le Traité est apparemment considéré par beaucoup comme une solution aux problèmes posés par Boko Haram, puisque la mise en œuvre de ses dispositions aurait pour effet de limiter l'accès du groupe aux armes illicites. L'émergence du groupe militant ces dernières années représente un problème de taille pour le Cameroun, comme pour les pays voisins. Les forces de défense seraient déjà débordées et sous-financées, et il n'est

pas certain que l'armée régulière soit en mesure de s'opposer à une attaque à grande échelle par le groupe.<sup>xxxv</sup> Boko Haram est soupçonné de s'être emparé d'armes lors d'attaques contre des bases militaires au Cameroun, au Niger et au Nigéria, ce qui souligne la nécessité de mieux sécuriser les stocks.<sup>xxxvi</sup> Cette situation est compliquée par les actions de militants de la République centrafricaine (RCA), qui profitent de ce que l'accent est mis actuellement sur la lutte contre Boko Haram dans le Nord du Cameroun pour se livrer à des incursions violentes à l'Est.<sup>xxxvii</sup>

Dans ce contexte, le Cameroun fait le lien entre le processus de ratification du TCA et celui d'un autre instrument régional, la Convention de Kinshasa (Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage). En janvier 2015, le Cameroun a ratifié la Convention de Kinshasa, dont le chapitre VIII recommande la création d'une commission nationale sur les ALPC. La société civile camerounaise pense que le gouvernement souhaite que cet organisme supervise simultanément la conformité à ses engagements aux termes du TCA et de la Convention de Kinshasa. Les deux instruments seront donc étroitement liés.<sup>xxxviii</sup> Ainsi, l'obstacle à la ratification par le Cameroun, ou le retard occasionné, peuvent être considérés en majeure partie comme un problème de procédure.

Pour pouvoir continuer, le processus de ratification nécessite la présentation d'un projet de loi qui doit être adopté par le Parlement. Ce projet de loi aurait déjà été rédigé et le ministère des Affaires étrangères et le comité interministériel chargés de son élaboration n'attendraient que l'approbation finale du Premier ministre et du Président pour le déposer au Parlement. Pour faciliter son adoption par le Parlement, un travail de sensibilisation en profondeur a été effectué auprès des parlementaires et des sénateurs issus de la société civile. Le Forum parlementaire sur les armes légères, le Centre régional pour les armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique (RECSA), la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), (CAMYOSFOP) et le Service œcuménique pour la paix (SeP) se sont montrés particulièrement actifs. Le Cameroon Youths and Students Forum for Peace organise des consultations et des formations qui réunissent des experts et des représentants du parlement, du gouvernement et de la société civile afin de promouvoir une compréhension concrète de la compatibilité entre le TCA et la Convention de Kinshasa et d'identifier des stratégies permettant d'accélérer tant l'établissement de la Commission que la ratification du TCA.<sup>xxxix</sup>

### Résoudre les problèmes de procédure

Les problèmes de procédure ne sont pas nécessairement des obstacles mais plutôt des retards temporaires sur la voie de la ratification. Il convient de souligner la similitude de ces problèmes avec la notion de priorité politique dans le sens où, si l'adhésion ou la ratification du Traité étaient prioritaires, les processus et les systèmes nécessaires fonctionneraient normalement. Le dialogue entre les

ministères ou les organismes gouvernementaux est extrêmement important. Les personnes qui ont négocié le TCA ne sont pas celles qui jouent un rôle dans sa mise en œuvre. Un groupe d'acteurs élargi peut avoir besoin d'être poussé pour que la décision de devenir un État Partie puisse aboutir.

Recommandations :

- Maintenir le dialogue entre les ministères ou les organismes gouvernementaux est extrêmement important. Les personnes qui ont négocié le TCA ne sont pas celles qui jouent un rôle dans sa mise en œuvre. Un groupe d'acteurs élargi peut avoir besoin d'être poussé pour que la décision de devenir un État Partie puisse aboutir.
- Identifier la relation entre la mise en œuvre future du TCA et les politiques ou les pratiques existantes nées d'autres accords de contrôle des armes, et chercher les synergies qui pourraient faciliter le processus d'adhésion ou de ratification. L'enquête du projet d'évaluation de base du TCA peut s'avérer utile à cet égard.<sup>xl</sup>

## 6. Réticence : Ouganda et Kenya

Les retards qui marquent l'adhésion au TCA par le Kenya et l'Ouganda peuvent être décrits comme une réticence politique, bien que les positions des deux pays vis-à-vis du Traité soient très différentes l'une de l'autre, tout comme leur niveau d'engagement dans les réunions et les processus connexes.

Pays qui semblent avoir rencontré des obstacles politiques :

- Algérie
- République du Congo
- Égypte
- Érythrée
- Éthiopie
- Maroc
- Somalie
- Soudan

L'intensité de la réticence varie considérablement selon le pays. Parfois, les objectifs du TCA et des autres instruments internationaux de contrôle des armements suscitent une vive méfiance. D'autres fois, les fonctionnaires ne sont pas convaincus de l'impact et de l'importance du Traité, un problème apparenté à celui posé par le manque d'information évoqué ci-dessus. Les obstacles politiques peuvent également résulter d'une réticence des fonctionnaires ou des services ministériels concernés à adhérer au Traité dans l'avenir immédiat car ils s'attendent à une évolution du contexte politique national. Cette question diffère de celle de la priorité politique en ce qu'elle concerne davantage une position spécifique vis-à-vis du TCA.

L'**UGANDA** a voté pour le TCA en 2013, mais ne l'a pas signé.<sup>xli</sup> Bien qu'il se soit exprimé positivement au sujet du Traité à plusieurs reprises, il n'a indiqué ni plan ni calendrier pour l'adhésion. La société civile en Ouganda estime que le gouvernement n'a pas l'intention d'adhérer dans un avenir proche. En privé, le gouvernement et les responsables militaires expriment des réserves quant à l'obligation de déclaration et de tenue de registres stipulée par le TCA et quant à ses implications pour certaines activités de transit vers d'autres pays de la région, comme le Soudan du Sud.<sup>xlii</sup> Au cours des dernières années, l'Ouganda est devenu l'un des trois plus grands importateurs d'armes en Afrique et ses dépenses militaires globales ont presque doublé.<sup>xliii</sup> Il occupe une place importante dans la région et s'inquiète de plus en plus de l'instabilité des pays voisins. En outre, ses achats d'armes et le raisonnement qui guident certaines de ces décisions font l'objet d'un secret grandissant.<sup>xliiv</sup> Pour ces raisons, l'Ouganda peut être considéré comme plus réticent qu'hostile au TCA, et l'on peut espérer que sa position évoluera, surtout si l'on considère sa puissance militaire et son importance croissante dans la sous-région.

Le **KENYA** est l'un sept pays à avoir participé directement à la rédaction de la résolution de l'ONU qui a lancé le processus du TCA. Le pays a joué pendant plusieurs années un rôle de leader important en Afrique et entre les autres États membres. Il est donc très surprenant qu'il n'ait pas encore signé un Traité qu'il avait ardemment défendu par le passé. Les étapes préliminaires avaient pourtant été franchies peu de temps après l'ouverture du Traité à la signature. Ensemble, le bureau du procureur général, le ministère de la Justice et le secrétaire de cabinet du ministère de l'Intérieur et de la Coordination du gouvernement national avaient préparé et cosigné un mémorandum adressé au Conseil des ministres lui demandant d'approuver la ratification du TCA.<sup>xlv</sup> Il y manquait la signature du secrétaire de cabinet du ministère de la Défense, qui jouerait un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Traité. Le ministère de la Défense n'a en outre pas participé



*Photo Amnesty International — Justus Nyang'aya, défenseur des droits de l'homme et directeur d'Amnesty International Kenya, assiste aux négociations sur le TCA.*

activement aux discussions préliminaires du TCA à l'ONU, pour lesquelles la délégation du Kenya était conduite par le ministère de l'Intérieur et de la Coordination du gouvernement national, sur qui retombe également la responsabilité des ALPC.<sup>xlvi</sup>

À l'heure actuelle, le ministère de la Défense du Kenya émet des réserves sur deux fronts : d'abord, les équipements militaires, qui

forment une partie essentielle de l'industrie militaire nationale, et ensuite, les obligations de déclaration et de divulgation des destinataires.<sup>xlvii</sup> Comme l'Ouganda, le Kenya a revendu des armes au Soudan du Sud, une activité qui contrevient au TCA dans le contexte actuel.<sup>xlviii</sup>

La suite du processus consistera à rédiger un mémorandum et à formuler une recommandation par un comité interministériel à l'intention du Conseil des ministres. Ceci sera suivi de la consultation du Parlement, dont les débats aboutiraient à l'adoption formelle du Traité. Il n'existe à ce jour pas d'échéancier pour le processus décrit. Ces divergences d'opinion entre responsables politiques seront probablement surmontées, mais ce sont elles qui sont à l'origine du retard actuel.

La société civile du Kenya continue de plaider en faveur de l'adhésion par le biais de tables rondes multipartites et d'activités dans les médias, apportant son expertise et partageant l'information selon les besoins.

### Résoudre le problème de la réticence

La réponse à apporter par les États Parties et la société civile dépend essentiellement des motivations profondes de l'État réticent envers le TCA. Si le refus ou le retard d'adhésion d'un État repose sur un désaccord fondamental envers son contenu, il est peu probable qu'il soit gagné à la cause du Traité, du moins à court terme. S'il s'agit plutôt d'une hésitation sans qu'il y ait nécessairement d'hostilité, il peut s'avérer possible de persuader l'État concerné à adhérer ou à ratifier le Traité au moyen de sensibilisation, de plaidoyer et de partage de l'information. C'est le cas lorsque la réticence a pour origine des idées erronées sur le TCA et son fonctionnement.

Recommandations :

- Continuer les opérations de sensibilisation ayant pour objectif de démystifier le TCA et de mieux comprendre la cause des hésitations.
- Encourager les États qui ne sont pas parties au TCA à rester informés des réunions tenues sur le sujet, comme la conférence annuelle des États Parties. Leur participation en tant qu'observateurs leur permettra de mieux appréhender le Traité, de s'informer du progrès de sa mise en œuvre et de tirer des enseignements des expériences des autres États.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Partager leurs expériences et leurs préoccupations permettra aux États de s'entraider et de tirer des enseignements les uns des autres. Parmi les obstacles identifiés dans le présent document, il en est qui sont certainement plus difficiles à surmonter que d'autres. Certains sont même tributaires de circonstances qui échappent au contrôle des décideurs politiques. Néanmoins, les recommandations

suivantes peuvent aider les États à résoudre ces difficultés d'universalisation et à travailler vers l'adhésion au TCA.

#### Autres priorités pour raisons politiques

- La société civile a un rôle important à jouer, consistant notamment à insister sur la nécessité d'accorder au TCA une place prioritaire dans le contexte national, aider à combler les lacunes d'information et souligner la pertinence et les avantages de l'adhésion. Pour ce faire, elle pourra procéder à des activités de recherche et une action coordonnée auprès des médias, ainsi que conduire des séances d'information et des réunions.

#### Autres priorités pour raisons de crise

- Identifier les liens existant entre le TCA et la crise, que la disponibilité d'armes ne peut qu'aggraver. Cette démarche devrait permettre de démontrer l'utilité du TCA pour le pays ou la sous-région.
- S'assurer que les acteurs clés connaissent bien le Traité. Ceci peut s'avérer utile à long terme puisqu'une fois la crise terminée, quelques personnes bien placées pourront faire avancer le processus d'adhésion ou de ratification.

#### Préoccupations d'ordre technique

- Analyser les expériences d'autres pays, notamment les pays limitrophes mais aussi ceux plus lointains, pour recueillir des informations et des exemples précieux pour résoudre les préoccupations d'ordre technique et les retards qu'elles engendrent.
- Inviter les États Parties au TCA qui disposent d'une expertise technique pertinente et de ressources utiles pour surmonter les obstacles à l'universalisation du Traité à apporter un soutien proactif et à partager leur savoir.

#### Manque d'information

- Encourager les États à manifester leur intention d'adhérer et d'honorer le TCA. Cette démarche peut leur permettre de bénéficier du soutien du Fonds d'affectation spéciale volontaire.
- Fournir des informations précises et d'actualité sur les avantages et l'importance de la ratification du TCA.

#### Problèmes de procédures

- Maintenir le dialogue entre les ministères ou les organismes gouvernementaux est extrêmement important. Les personnes qui ont négocié le TCA ne sont pas celles qui jouent un rôle dans sa mise en œuvre. Un groupe d'acteurs élargi peut avoir besoin d'être poussé pour que la décision de devenir un État Partie puisse aboutir.
- Identifier la relation entre la mise en œuvre future du TCA et les politiques ou les pratiques existantes nées d'autres accords de contrôle des armes, et chercher les synergies qui pourraient faciliter le processus d'adhésion ou de



ratification. L'enquête du projet d'évaluation de base du TCA peut s'avérer utile à cet égard.

### Réticence

- Les États Parties, le Secrétariat du TCA et la société civile devraient se livrer à des opérations de sensibilisation ayant pour objectif de démystifier le TCA et de mieux comprendre la cause des hésitations.
- Encourager les États qui ne sont pas parties au TCA à rester informés des réunions tenues sur le sujet, comme la conférence annuelle des États Parties. Leur participation en tant qu'observateurs leur permettra de mieux appréhender le Traité, de s'informer du progrès de sa mise en œuvre et de tirer des enseignements des expériences des autres États.

Ce document constitue la base d'une méthodologie d'identification des besoins d'assistance que Contrôlez les armes pourrait étendre à d'autres régions où l'on observe une faible adhésion au TCA, comme en Asie-Pacifique. Nous espérons que cette tentative d'identifier et de décrire la thématique des obstacles auxquels sont confrontés les États d'Afrique qui essaient de ratifier le TCA permettra d'améliorer l'accès à l'aide et au soutien de la coopération.

## REMERCIEMENTS

Contrôlez les armes souhaite remercier le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, qui a fourni l'effort financier nécessaire à la réalisation de ce rapport.

## NOTES

<sup>i</sup> 49 des 54 pays d'Afrique étaient présents lors du vote. 47 ont voté en faveur, les deux autres se sont abstenus.

<sup>ii</sup> Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Tanzanie, Togo. Voir le Recueil des Traités des Nations Unies, « Traité sur le commerce des armes », consulté le 16 août 2016. <https://treaties.un.org/Pages/showDetails.aspx?objid=08000002803628c4>.

<sup>iii</sup> En Zambie, dernier pays à le ratifier, le Traité entrera en vigueur le 21 août 2016, à la veille de l'ouverture de la Conférence.

<sup>iv</sup> Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) (2016) : « ATT Status of ratifications and accessions (État d'avancement des ratifications et adhésions au TCA ) », consulté le 16 août 2016. <https://unoda-web.s3-accelerate.amazonaws.com/wp-content/uploads/2016/08/ATT-status-table-WebReport-10-August-2016.pdf>.

<sup>v</sup> Basé sur les groupements régionaux utilisés par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA). Le groupement Asie-Pacifique englobe les pays du Proche-Orient, d'Asie et du Pacifique.

<sup>vi</sup> Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (adoptée le 14 juin 2006, entrée en vigueur le 29 septembre 2009). <https://aser-asso.org/wp-content/uploads/2016/08/Convention-de-la-CEDEAO-sur-les-armes-l%C3%A8ges-et-de-petit-calibre-leurs-munitions-et-autres-mat%C3%A9riels-connexes-14-juin-2006.pdf>.

<sup>vii</sup> Pour plus d'informations, voir Contrôlez les armes (2016), « Rapport 2016 ATT Monitor », ATT Monitor, 22 août 2016, Chapitre 1.2, p. 30-36.

<sup>viii</sup> Le Centre régional pour les armes légères et de petit calibre et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États frontaliers (RECSA). <https://recsasec.org>.

<sup>ix</sup> Les données de ce graphique sont fondées sur celles fournies par les bureaux sous régionaux de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. Voir <http://www.uneca.org/fr/pages/bureaux-regionaux>.

<sup>x</sup> Assemblée générale des Nations Unies, relevé des votes — Le Traité sur le commerce des armes, Résolution 67/234B du 2 avril 2013. <http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2013/04/UNGA-voting-results.pdf>.

<sup>xi</sup> Gouvernement du Botswana (2015), « Statement by Brigadier Therego Seretse Defence Attaché of the Republic of Botswana to the United Nations during the First Committee's thematic debate on 'conventional weapons' » (Déclaration du Brigadier Therego Seretse, Attaché militaire de la République du Botswana aux Nations Unies au cours du débat thématique du Premier comité sur les "armes conventionnelles" », 27 octobre 2015. [http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/statements/27October\\_Botswana.pdf](http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/statements/27October_Botswana.pdf).

<sup>xii</sup> Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, « Instrument de rapport national : Botswana », 16 mars 2016. [www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2016@26@2016%20-%20PoA%20-%20Botswana%20-%20E.pdf](http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2016@26@2016%20-%20PoA%20-%20Botswana%20-%20E.pdf)

<sup>xiii</sup> « Botswana ruling party wins national elections » (Botswana : le parti au pouvoir remporte les élections), *Al Jazeera*, 26 octobre 2014, [www.aljazeera.com/news/africa/2014/10/botswana-ruling-party-wins-national-elections-2014102614335233589.html](http://www.aljazeera.com/news/africa/2014/10/botswana-ruling-party-wins-national-elections-2014102614335233589.html).

<sup>xiv</sup> UNARM, « Botswana Country Profile » (Profil national du Botswana), consulté le 15 août 2016. <http://www.un-arm.org/PoAISS/CountryProfile.aspx?CountryId=26>.

<sup>xv</sup> UNODA (2016) : « ATT Status of ratifications and accessions (État d'avancement des ratifications et adhésions au TCA) », consulté le 16 août 2016. <https://unoda-web.s3-accelerate.amazonaws.com/wp-content/uploads/2016/08/ATT-status-table-WebReport-10-August-2016.pdf>.

<sup>xvi</sup> « Statement delivered by Mexico on behalf of 108 States (Déclaration lue par le Mexique au nom de 108 États) » Conférence finale de l'ONU pour un TCA, New York, 18 mars 2013. [https://mision2.sre.gob.mx/onu/images/disc\\_tcarmas\\_18mar13.pdf](https://mision2.sre.gob.mx/onu/images/disc_tcarmas_18mar13.pdf).

<sup>xvii</sup> Mission permanente du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies, Déclaration, 3 juin 2013. [www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/att/signing-ceremony/statements/3June\\_Burundi.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/att/signing-ceremony/statements/3June_Burundi.pdf).

<sup>xviii</sup> « Burundi rejects UN police force to help end violence (Le Burundi refuse l'assistance d'une force de police de l'ONU pour mettre fin à la violence) », *BBC News Africa*, 3 août 2016. [www.bbc.com/news/world-africa-3](http://www.bbc.com/news/world-africa-3).

<sup>xix</sup> Rapport au Conseil de sécurité (2016) : « Dispatches from the field: Burundi (Nouvelles du terrain : Le Burundi) », 23 janvier 2016. [www.whatsinblue.org/2016/01/dispatches-from-the-field-burundi.php](http://www.whatsinblue.org/2016/01/dispatches-from-the-field-burundi.php).

<sup>xx</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2016), « Committee against Torture considers report of Burundi (Le Comité contre la torture se penche sur les rapports provenant du Burundi) », 29 juillet 2016. [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20325&&LangID=E#sthash.YL7FtHFG.dpuf](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20325&&LangID=E#sthash.YL7FtHFG.dpuf).

<sup>xxi</sup> Contrôlez les armes (2014), « Workshop in Burundi shows progress of African States toward ATT action (Un atelier au Burundi montre le progrès des États africains vers une action sur le TCA) », 19

juin 2014. <http://controlarms.org/en/news/workshop-in-burundi-shows-progress-of-african-states-toward-att-action/>.

<sup>xxii</sup> Entretiens avec Eric Niragira du Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants (CEDAC) en août 2016 et débat lors de la première session de formation de l'Académie du TCA en juin 2016.

<sup>xxiii</sup> Assemblée générale des Nations Unies, relevé des votes — Le Traité sur le commerce des armes, Résolution 67/234B du 2 avril 2013. <http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2013/04/UNGA-voting-results.pdf>.

<sup>xxiv</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies (2016) « Le Conseil de sécurité reconduit les sanctions concernant la République démocratique du Congo jusqu'en 2017 », 23 juin 2016. <https://www.un.org/press/fr/2016/cs12416.doc.htm>.

<sup>xxv</sup> « Déclaration du Président du Conseil de sécurité », S/PRST/2015/20, 20 novembre 2015. [https://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/PRST/2015/20](https://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/PRST/2015/20).

<sup>xxvi</sup> Amnesty International (2012), « "Si tu résistes, on va te tuer", République démocratique du Congo — Arguments en faveur d'un traité efficace sur le commerce des armes », juin 2012.

<sup>xxvii</sup> Traité sur le commerce des armes, article 6 (adopté le 2 avril 2013, entré en vigueur le 24 décembre 2014) \_UNTS (ATT) Art 7. <https://unoda-web.s3-accelerate.amazonaws.com/wp-content/uploads/2013/06/Français1.pdf>.

<sup>xxviii</sup> Entretien par téléphone, 9 août 2016.

<sup>xxix</sup> Contrôlez les armes (2016), « Rapport annuel sur le TCA 2016 », ATT Monitor, 22 août 2016, Chapitre 1.2, p. 30-36.

<sup>xxx</sup> Entretien par téléphone, 9 août 2016.

<sup>xxxi</sup> Voir Contrôlez les armes (2016), « Rapport annuel sur le TCA 2016 », ATT Monitor, 22 août 2016, Chapitre 1.3, p. 36-44.

<sup>xxxii</sup> Contrôlez les armes (2016), « Control Arms members push for DRC's accession to ATT (Les membres de Contrôlez les armes prônent l'adhésion de la RDC au TCA) », 31 mars 2016. <http://controlarms.org/en/news/control-arms-members-push-for-drcs-accession-to-att>.

<sup>xxxiii</sup> Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) (2016), État d'avancement du Traité sur le commerce des armes. Disponible en ligne, consulté le 16 août 2016, <http://disarmament.un.org/treaties/t/att>.

<sup>xxxiv</sup> Entretien avec Eugene Ngalim, directeur exécutif de Cameroon Youths and Students Forum for Peace (CAMYOSFOP), 3 août 2016.

<sup>xxxv</sup> A. Powell (2015), « Fight Boko Haram by aiding Cameroon (Combattre Boko Haram en aidant le Cameroun) », *War on the Rocks*, 15 avril 2015. <http://warontherocks.com/2015/04/fight-boko-haram-by-aiding-cameroon/>.

<sup>xxxvi</sup> Contrôlez les armes, « Tackling Terror: How the Arms Trade Treaty could help stop the diversion of arms and ammunition in West Africa (Lutter contre la terreur : Comment le Traité sur le commerce des armes pourrait faire obstacle au détournement d'armes et de munitions en Afrique de l'Ouest) », ATT Monitor, Étude de cas n° 3, 25 août 2016.

<sup>xxxvii</sup> A. Powell (2015), « Fight Boko Haram by aiding Cameroon (Combattre Boko Haram en aidant le Cameroun) », *War on the Rocks*, 15 avril 2015. <http://warontherocks.com/2015/04/fight-boko-haram-by-aiding-cameroon/>.

<sup>xxxviii</sup> Entretien avec Eugene Ngalim, directeur exécutif de Cameroon Youths and Students Forum for Peace (CAMYOSFOP), 3 août 2016.

<sup>xxxix</sup> « Civil society advocates ratification of Arms Trade Treaty (La société civile appelle à la ratification du Traité sur le commerce des armes) » *Cameroon Web*, 17 mai 2016. [www.cameroonweb.com/CameroonHomePage/economy/artikel.php?ID=371392](http://www.cameroonweb.com/CameroonHomePage/economy/artikel.php?ID=371392).

---

<sup>xl</sup> Projet d'évaluation de base du TCA (ATT-BAP). <http://www.armstrade.info/>.

<sup>xli</sup> Assemblée générale des Nations Unies, relevé des votes — Le Traité sur le commerce des armes, Résolution 67/234B du 2 avril 2013. <http://controlarms.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2013/04/UNGA-voting-results.pdf>.

<sup>xlii</sup> Entretien téléphonique avec un représentant de la société civile ougandaise, 5 août 2016.

<sup>xliii</sup> F. Slijper (2016). « Arms transfers to the Horn of Africa - a snapshot (Transferts d'armes vers la Corne de l'Afrique — un aperçu) », « Horn of Africa Bulletin », mai-juin 2016, volume 28 numéro 3, p.9.

<sup>xliv</sup> P. Wezeman, S. Wezeman et L. Béraud-Sudreau (2015), « Arms Flows to Sub-Saharan Africa (Les armes affluent vers l'Afrique subsaharienne) », SIPRI, 2015, p 22.

<sup>xlv</sup> Entretien par courriel avec le personnel du ministère de l'Intérieur, 11 août 2016.

<sup>xlvi</sup> Entretien par Skype avec les représentants de la société civile du Kenya, 3 août 2016.

<sup>xlvi</sup> *Ibid.*

<sup>xlvi</sup> Contrôlez les armes (2015), « Transferts d'armes vers le Soudan du Sud », ATT Monitor, Étude de cas n°1, août 2015. <http://armstreatymonitor.org/fr/arms-transfers-to-south-sudan/> .